



# Règlement intérieur de la commission extra municipale jeunesse de Redessan

La commission extra-municipale jeunesse a été créée pour connaître les opinions, les envies, les besoins des 15-22 ans du village. Cette tranche d'âge n'étant pas représentée au sein du Conseil municipal, il paraît intéressant de pouvoir consulter plusieurs jeunes afin de proposer des actions ou des infrastructures qui pourraient répondre à un besoin.

## Objectifs :

- Favoriser le lien entre les jeunes habitants du village et la municipalité. Au travers de réunions, ils transmettent les souhaits, les ressentis, les besoins correspondant à leur tranche d'âge.
- Représenter les jeunes du village devant le Conseil Municipal.
- Mener des projets pour améliorer la vie des jeunes et/ou des habitants du village.
- Découvrir le fonctionnement citoyen de la commune et des ses administré(e) s.

## Pour devenir membres :

- Etre domicilié(e) à Redessan.
- Etre âgé(e) de 15 ans minimum et 22 ans maximum avec autorisation parentale pour les mineurs.
- Etre disponible, assidu et montrer un comportement irréprochable
- Se sentir directement concerné par le devenir du village et vouloir s'investir dans les actions menées.

## Fonctionnement :

- Les réunions auront lieu au rythme d'une fois par mois le mercredi à 19 h dans la mesure du possible. Plus si un projet le nécessite.
- Le nombre de membre de la commission est fixé à 20 maximum : 13 membres « jeunes » entourés de 7 membres « élus ».
- Une liste d'attente sera mise en place pour les nouveaux arrivants.
- La durée d'engagement est d'un an, renouvelable par tacite reconduction de septembre à fin août.
- Trois absences répétées non excusées entraîneront une radiation de la commission. Celle-ci se fera par courrier envoyé au domicile du membre.
- Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera envoyé par mail à tous les membres de la commission. Cet envoi sera accompagné de la convocation pour la réunion suivante mentionnant l'ordre du jour.
- Chaque membre peut se désister à tout moment par simple courrier adressé à l'adjoint(e) responsable de la commission.

Redessan, le .....

Signatures :

Adjointe au Maire :  
Cyrille Gleizes

Membre : nom et prénom  
.....